

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE MCIM

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
Vu la proposition du directeur de l'institut universitaire de technologie (IUT) d'Annecy

ARRÊTE N°2023-449

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **LICENCE PROFESSIONNELLE Mesure et contrôle pour l'instrumentation médicale**

pour la validation du diplôme **LICENCE PROFESSIONNELLE Mesure et contrôle pour l'instrumentation médicale** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR)
Président ➤ Claudine Guerini	PRAG
Vice-président ➤ Marc Lomello	PR
Membres ➤ Sandrine Beauquis ➤ Guillaume Poulet ➤ Emmanuelle Masson ➤ Gérard Chassonaud	MCF PRAG Professionnelle Professionnel

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'IUT d'Annecy sur le site universitaire d'Annecy le Vieux (Scolarité hall principal).

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et directeur de l'IUT d'Annecy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Annecy, le 9 février 2024



Stéphane Tichadou
 Directeur de l'IUT d'Annecy
 « pour le président et par
 délégation »

Ampliation aux membres du jury d'examens